



Québec Rénovation

COMPRENDRE UNE SOUMISSION

ANATOMIE D'UNE SOUMISSION DE RÉNOVATION – LES 10 ÉLÉMENTS CLÉS



QUEBECRENOVATION.COM

581-700-0473

INFO@QUEBECRENOVATION.COM



Comprendre une soumission

Tout ce que vous devez savoir avant de signer un contrat de rénovation au Québec.

Ce guide vous permet de :

-  **Décoder chaque section d'une soumission de rénovation**
-  **Comparer efficacement les offres de plusieurs entrepreneurs**
-  **Repérer les clauses importantes et les pièges à éviter**
-  **Poser les bonnes questions avant de signer**
-  **Protéger votre investissement et vos droits de consommateur**

TABLE DES MATIÈRES

- Qu'est-ce qu'une soumission de rénovation ?
- Pourquoi demander une soumission pour un projet de rénovation ?
- Anatomie d'une soumission – les 10 éléments clés
- Comprendre les prix : main-d'œuvre, matériaux et extras
- Comparer plusieurs soumissions intelligemment
- Les clauses importantes à vérifier avant de signer
- Signaux d'alarme à surveiller (Red Flags)
- Vos droits de consommateur au Québec
- Checklist : Votre soumission est-elle complète ?
- Prochaines étapes avec Québec Rénovation



Qu'est-ce qu'une soumission de rénovation ?

Une soumission, aussi appelée « estimation » ou « devis », est un **document officiel** qu'un entrepreneur vous remet **avant de commencer des travaux**.

Elle décrit en détail ce **qui sera fait**, les **matériaux** utilisés, les **délais** prévus et le **coût** total.

Pourquoi demander une soumission pour un projet de rénovation ?

Au Québec, recevoir et comparer plusieurs soumissions est la **meilleure façon de vous assurer d'obtenir un prix juste et un travail de qualité**.

Dans ce contexte, la Loi sur la protection du consommateur encadre également vos droits.

BON À SAVOIR !

Une soumission n'est pas un contrat signé. Elle devient contraignante seulement lorsque les deux parties, soit vous et l'entrepreneur, l'avez signée et datée.

N'hésitez jamais à demander des clarifications avant de rendre le partenariat officiel.

Document contractuel

Base de négociation

Protection légale



Pourquoi comparer au moins **3 SOUMISSIONS** et non pas juste 1 ?

Pour un même projet, les prix peuvent varier de **15 % à 40 %** d'un entrepreneur à l'autre.

Comparer permet non seulement d'économiser, mais aussi de mieux cerner ce qui est inclus ou exclu de chaque proposition.



Anatomie d'une soumission - les 10 éléments clés

Une soumission professionnelle doit contenir les éléments suivants. Si l'un d'eux est absent, demandez-en l'ajout par écrit avant de donner votre accord.

1

Informations de l'entrepreneur

Nom de la compagnie ou du travailleur autonome, adresse, numéro de licence RBQ, numéro de téléphone et courriel. Vérifiez le numéro RBQ sur le site de la Régie du bâtiment du Québec.

2

Vos coordonnées et l'adresse des travaux

Votre nom, votre adresse complète et vos coordonnées. L'adresse du chantier doit correspondre au lieu des travaux.

3

Date d'émission et durée de validité

La soumission doit indiquer sa date d'émission. La plupart des soumissions sont valides 30 jours. Passé ce délai, les prix sont sujets à changement.

4

Description détaillée des travaux

Toutes les étapes des travaux doivent être décrites : démolition, préparation, installation, finition. Méfiez-vous des descriptions de rénovation vagues et générales sans détails.

5

Matériaux et produits utilisés

Toutes les informations des matériaux et produits : marques, modèles, dimensions, couleurs et quantités. Si nécessaire, demandez à voir les fiches techniques.

6

Main-d'œuvre incluse

Le nombre d'heures estimées ou le forfait main-d'œuvre doivent être mentionnés. Certains entrepreneurs séparent matériaux et main-d'œuvre, d'autres offrent un prix global.

7

Calendrier et délais

Échéancier : date de début des travaux prévue, durée estimée des travaux et date de fin.

8

Prix total et taxes (TPS et TVQ)

Le montant final doit inclure les taxes de vente applicables au Québec : TPS (5 %) et la TVQ (9,975 %).

9

Modalités de paiement

Le mode de paiement (argent, chèque, transfert bancaire) et l'échéancier de paiement (dépôt, versements, solde final) doivent être indiqués. Ne payez jamais 100 % d'avance. Un dépôt de 10 % à 25 % est considéré raisonnable.

10

Garanties et exclusions

Durée et portée de la garantie sur les matériaux et la main-d'œuvre. Les exclusions (dommages préexistants, conditions météo, etc.) doivent être mentionnées explicitement.



Comprendre les prix : main-d'œuvre, matériaux et extras

Structure de prix d'une soumission

Le coût total d'un projet de rénovation est généralement composé de trois grandes catégories. Comprendre leur poids relatif vous aidera à mieux évaluer si une offre est raisonnable.

Catégorie	% du total	Inclusion
Main-d'oeuvre	40 % - 60 %	Salaire des ouvriers, déplacements, frais de chantier
Matériaux	30 % - 50 \$	Produits, équipements, quincaillerie, finitions
Frais et profit	10 % - 20 %	Administration, assurances, marge bénéficiaire

Extras et provisions

Certains projets de rénovation de cuisine, de salle de bain et de fondation comportent des imprévus : moisissures cachées, structures endommagées, mise aux normes électrique.

Une soumission devrait prévoir une clause de contingence (généralement 5 % à 15 % du total) ou une provision pour travaux supplémentaires.

Attention aux soumissions trop basses

Un prix nettement inférieur aux autres peut cacher des matériaux de qualité inférieure, des sous-traitants non déclarés ou des travaux non conformes aux normes du bâtiment. Le prix le plus bas n'est pas toujours le meilleur choix.

Taxes - TPS et TVQ

Taxes de vente	Taux
TPS (fédérale)	5 %
TVQ (provinciale)	9.975 %
Total	1.14975 %



Comparer plusieurs soumissions intelligemment

Recevoir plusieurs soumissions c'est bien, mais savoir comment les comparer intelligemment c'est encore mieux.

Critères	Entrepreneur A	Entrepreneur B	Entrepreneur C
Prix (taxes incluses)			
Licence RBQ valide			
Assurance responsabilité			
Matériaux spécifiés			
Délai de réalisation			
Garantie offerte			
Modalités de paiement			
Nettoyage du chantier inclus			
Note globale	_____	_____	_____

CONSEIL QUÉBEC RÉNOVATION

Ne comparez pas uniquement les prix ! Assurez-vous que chaque soumission couvre exactement le même périmètre de travaux avec les mêmes matériaux, la même étendue et les mêmes finitions.

Une soumission moins chère qui exclut certains éléments peut finalement coûter plus cher.



Les clauses importantes à vérifier avant de signer

Avant d'apposer votre signature, prenez le temps de lire et de comprendre les clauses potentiellement inscrites au contrat.



Clause de travaux supplémentaires

Tout travail hors de la portée initiale doit faire l'objet d'un bon de commande écrit signé par les deux parties AVANT d'être exécuté. Refusez les modifications verbales sans trace écrite.



Clause de rétention (retenue contractuelle)

Conservez un pourcentage (environ 5 % à 10 %) du montant total jusqu'à l'inspection finale et votre satisfaction complète des travaux. Cette pratique est courante et protège vos droits.



Clause de force majeure

Elle couvre les événements imprévus comme des intempéries extrêmes ou une pénurie de matériaux qui pourraient retarder les travaux sans être la faute de l'entrepreneur.



Clause de garantie

La garantie légale minimale au Québec est d'un an pour les vices apparents et de cinq ans pour les vices cachés. Certains entrepreneurs offrent une garantie étendue, demandez-le !



Clause de nettoyage et remise en état

Précise si l'entrepreneur est responsable du nettoyage du chantier, de l'élimination des débris et de la remise en état des zones adjacentes aux travaux.



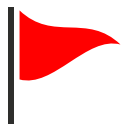
Si quelque chose vous semble flou ou inacceptable, n'hésitez pas à demander des explications et modifications par écrit.



Signaux d'alarme à surveiller (Red Flags)

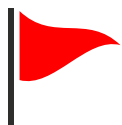
Certains comportements ou éléments dans une soumission doivent immédiatement vous mettre en garde.

Si vous observez l'un des signes ci-dessous, renseignez-vous davantage ou choisissez un autre soumissionnaire.



Pas de numéro de licence RBQ

Pour la plupart des travaux de construction au Québec, un numéro RBQ est obligatoire. Vérifiez sur rbq.gouv.qc.ca.



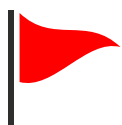
Demande d'un dépôt très élevé (> 30 %)

Un dépôt excessif vous met en position de faiblesse si l'entrepreneur ne termine pas le travail.



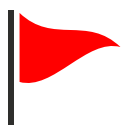
Refus de mettre quoi que ce soit par écrit

Tout doit être documenté. Un entrepreneur sérieux n'hésite pas à fournir une soumission détaillée.



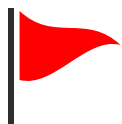
Prix anormalement bas sans explication ou sans taxe

Peut signifier des matériaux de qualité inférieure, du travail non déclaré ou des sous-traitants sans assurance.



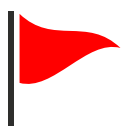
Pression pour décider immédiatement

« L'offre expire dans 24 h » est une tactique de pression. Prenez le temps qu'il vous faut.



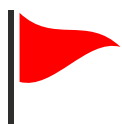
Pas d'adresse physique ou de présence vérifiable

Méfiez-vous des entrepreneurs qui n'ont qu'un numéro de cellulaire et pas de présence en ligne.



Absence de preuve d'assurance

Demandez le certificat d'assurance responsabilité civile. S'il y a un accident sur votre propriété, vous pourriez être tenu responsable.



Description des travaux trop vague

Les expressions comme « selon les besoins » ou « on verra » sans précisions ouvrent la porte aux surprises qui coûtent cher.



Vos droits de consommateur au Québec



Droit à l'information

Vous pouvez exiger une soumission écrite et détaillée avant de vous engager.

Aucun travail ne devrait commencer sans votre accord écrit.



Garantie légale

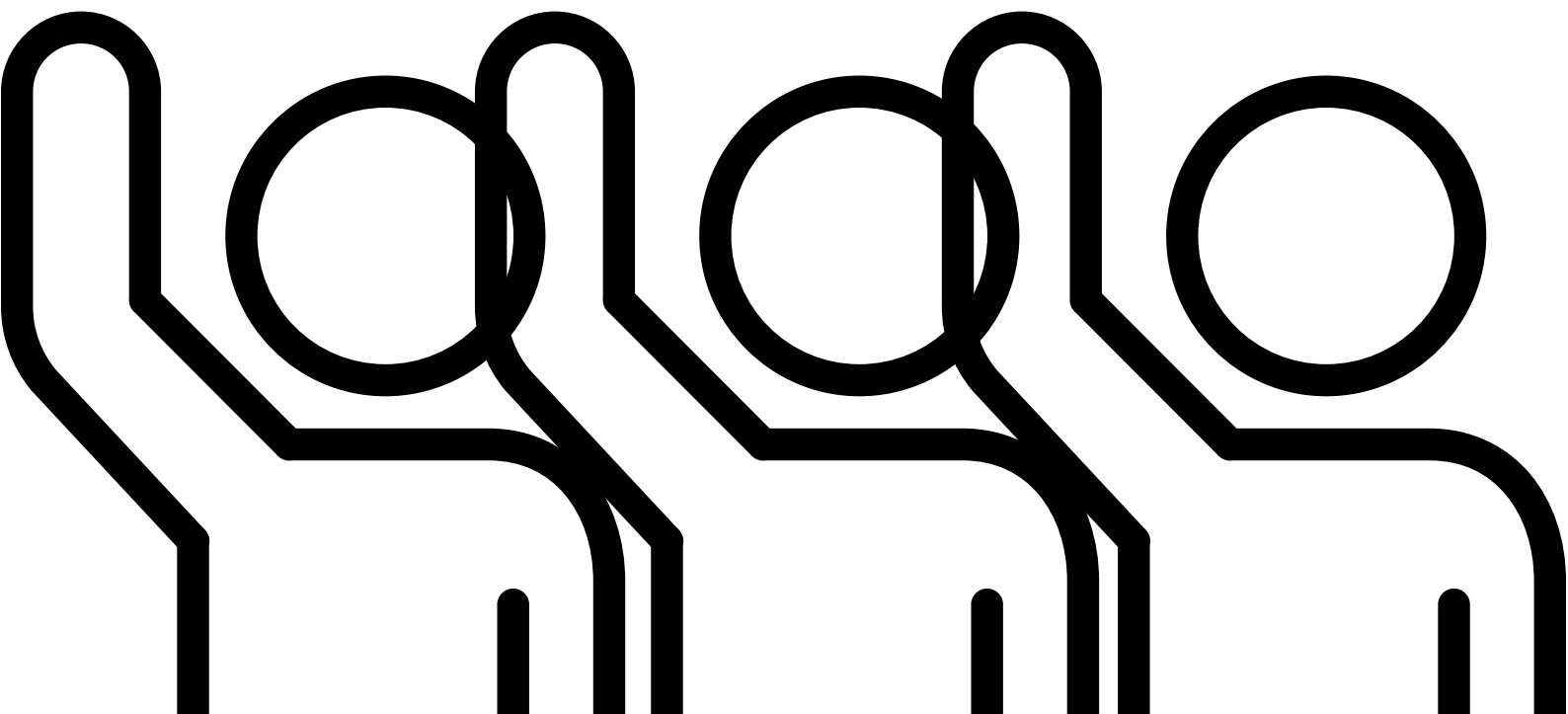
En vertu du Code civil du Québec, l'entrepreneur garantit son travail contre les malfaçons.

La garantie minimale est d'un an pour les défauts apparents et de cinq ans pour les vices cachés.



Recours disponibles

En cas de litige, vous pouvez vous adresser à l'Office de la protection du consommateur (OPC), à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ou à la Cour des petites créances (jusqu'à 15 000 \$).





Checklist : Votre soumission est-elle complète ?

Utilisez cette liste avant d'accepter une soumission. Cochez chaque élément présent et vérifiez que vous en comprenez le contenu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ☒ Nom légal de l'entreprise ou du travailleur autonome
- ☒ Numéro de licence RBQ (si applicable)
- ☒ Coordonnées complètes de l'entrepreneur
- ☒ Date d'émission de la soumission
- ☒ Durée de validité mentionnée

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- ☒ Description détaillée de chaque étape
- ☒ Matériaux spécifiés (marque, modèle et quantité)
- ☒ Superficie ou dimensions clairement indiquées
- ☒ Ce qui N'est PAS inclus est précisé (exclusions)

PRIX ET PAIEMENT

- ☒ Prix total clairement indiqué TPS et TVQ précisées (incluses ou en sus)
- ☒ Modalités de paiement (dépôt, versements et solde)
- ☒ Politique en cas de travaux supplémentaires

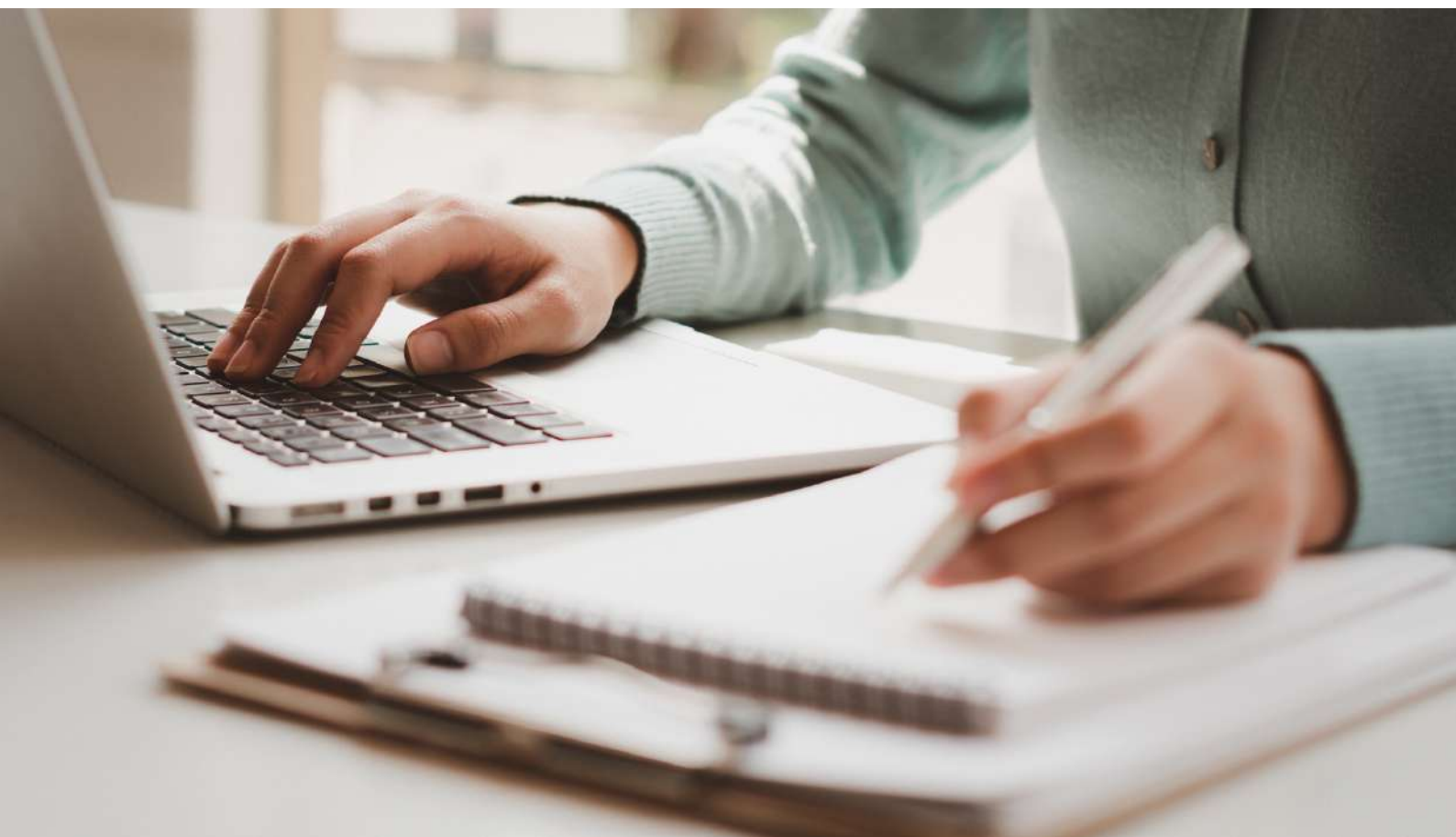


GARANTIES ET PROTECTION JURIDIQUE

- ☒ Preuve d'assurance responsabilité fournie
- ☒ Garantie sur les travaux et les matériaux
- ☒ Signature des deux parties requise pour modifier

CALENDRIER

- ☒ Date de début des travaux précisée
- ☒ Durée estimée des travaux
- ☒ Conséquences des retards mentionnées





Prochaines étapes avec Québec Rénovation

Maintenant que vous savez comment lire et analyser une soumission, vous êtes prêt à recevoir des offres d'entrepreneurs qualifiés et à faire le meilleur choix pour votre projet.



ÉTAPE 1. Décrivez votre projet

Rendez-vous sur www.quebecrenovation.com, choisissez votre type de travaux et remplissez le formulaire gratuit. Moins de 2 minutes suffisent.



ÉTAPE 2. Recevez des soumissions

Dans les 24 à 48 heures, vous recevez par courriel les offres d'entrepreneurs locaux vérifiés et certifiés RBQ.



ÉTAPE 3. Comparez avec ce guide

Utilisez la grille de comparaison et la checklist de ce guide pour analyser chaque soumission objectivement.



ÉTAPE 4. Choisissez votre entrepreneur

Sélectionnez le professionnel qui correspond le mieux à vos besoins, votre budget et vos critères de qualité.

OBTENEZ VOS 3 SOUMISSIONS GRATUITEMENT DÈS AUJOURD'HUI !



QUEBECRENOVATION.COM



[581-700-0473](tel:581-700-0473)



INFO@QUEBECRENOVATION.COM

Ce guide a été préparé à titre informatif par l'équipe de Québec Rénovation. Il ne constitue pas un avis juridique. Pour toute situation spécifique, consultez un professionnel du droit ou communiquez avec l'Office de la protection du consommateur (OPC).